COFIDES - L'AUDIT
8 rue Alfred de Vigny
25000 BESANCON

REVISION & FINANCE - COGEFOR
103 avenue Eisenhower
39101 DOLE

Association JURALLIANCE

Siège social : 9 rue Chauvin 39600 ARBOIS
SIREN : 812 297 364

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

COFIDES - L'AUDIT
8 rue Alfred de Vigny
25000 BESANCON

REVISION & FINANCE - COGEFOR
103 avenue Eisenhower
39101 DOLE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives, à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1 -	**Entité cocontractante :**	**SCICalliance**
	Personne concernée :	M. Murcier, Directeur de SCICalliance et président de l'association Juralliance Mme Pouillard, Présidente de SCICalliance et administratrice de l'association Juralliance
	A. Prestations réalisées par Juralliance	
	Nature et objet :	Prestations de services: assistance dans les domaines administratifs, comptables, fiscaux, de gestion, financiers,, de la paie et de l'administration du personnel, de l'informatique et de la communication. Paiement d'une prestation.
	Modalités :	Produit constaté dans les comptes de l'association Juralliance : 25 147,82 €.
	B. Prestations réalisées par SCICalliance	
	Nature et objet :	Prestations de services: assistance à la gestion immobilière Paiement de prestations réalisées.
	Modalités :	Charge constatée dans les comptes de l'association Juralliance : 93 968,71 €.

2 -	**Entité cocontractante :**	**Alliance Pro EA**
	Personne concernée :	M. Jequier, Président du Conseil de Surveillance SCICalliance et administrateur de l'association Juralliance
	A. Prestations réalisées par Juralliance	
	Nature et objet :	Prestations de services: assistance dans les domaines administratifs, comptables, fiscaux, de gestion, financiers,, de la paie et de l'administration du personnel, de l'informatique et de la communication. Paiement d'une prestation.
	Modalités :	Produit constaté dans les comptes de l'association Juralliance : 5 316,36 €.
	B. Locations des locaux	
	Nature et objet :	Bail de location des locaux de cuisine signé le 07/10/2020. Paiement d'un loyer.
	Modalités :	Produit constaté dans les comptes de Juralliance: 2 890 €.

3-	**Entité cocontractante :**	**L'association Juralliance**
	Personne concernée :	M. Stéphane Perrard, Directeur Achats - Logistique - Patrimoine - Performance - de l'Association Juralliance
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 42 540,40 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4-	Entité cocontractante :	L'association Juralliance
	Personne concernée :	M. Michelle Mareschal, Directrice du Service Administratif et Financier de l'Association Juralliance.
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 58 811,86 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application des dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 -	Entité cocontractante :	SCI Foyer les Glycines
	Personne concernée :	M. Berlizon, gérant de la SCI Foyer Les Glycines et administrateur de l'association Juralliance depuis le 14/12/2016.
	A. FAM Agathe	
	Nature et objet :	Bail de location des locaux du FAM Agathe à Arbois.
	Modalités :	Paiement d'un loyer en vertu du bail initial du 23 Octobre 2007, dont le loyer mensuel est de 13 236 €. Charge constatée dans les comptes de l'association Juralliance : 159 096 €.
	B. Villa des Roses Foyer Arbois	
	Nature et objet :	Bail de location des locaux de la Villa des Roses (Foyer Les Fougères) à Arbois.
	Modalités :	Paiement d'un loyer en vertu du bail initial du 28 mars 1984, dont le loyer mensuel est de 2 671€ jusqu'au 30 septembre puis 2 684€ jusqu'au 31 décembre. Charge constatée dans les comptes de l'association Juralliance : 32 091 €.

2 -	Entité cocontractante :	SCI Foyer St Joseph
	Personne concernée :	M. Clémendot, gérant de la SCI Foyer St-Joseph et directeur général de l'association Juralliance
	Nature et objet :	Bail de location des locaux de la MECS St-Joseph à Lons et à Champandré et du Foyer CapVie à Lons le Saunier
	Modalités :	Paiement d'un loyer trimestriel de 14 004,82 € pour le premier trimestre 2020 et un loyer trimestriel de 14 053,56 € à compter du second trimestre 2020 pour les locaux de la MECS à Lons Le Saunier. Paiement d'un loyer trimestriel de 8364,99€ depuis le 1er janvier 2020 pour les locaux de la MECS à Champandré, Paiement d'un loyer trimestriel de 10 036,77€ depuis le 1er janvier 2020 pour les locaux du Foyer CapVie à Lons Le Saunier. Charge constatée dans les comptes de l'association Juralliance 129 772,54 €.

3 -	**Entité cocontractante :**	**SCI CAT des Glycines**
	Personne concernée :	M. Berlizon, gérant de la SCI CAT des Glycines et administrateur de l'association Juralliance
	A. ESAT Action sociale	
	Nature et objet :	Bail de location des locaux de l'ESAT des Glycines de CRAMANS
	Modalités :	Paiement d'un loyer en vertu du bail initial du 1er juillet 1982, dont le loyer mensuel est de 3 538 €. Charge constatée dans les comptes de l'association Juralliance : 42 510 €.
	B. Foyer les Glycines	
	Nature et objet :	Bail de location des locaux du foyer des Glycines de CRAMANS
	Modalités :	Paiement d'un loyer en vertu du bail initial du 1er juillet 1982, dont le loyer mensuel est de 5 502 € jusqu'au 30 septembre 2020 et de 5 529€ jusqu'au 31 décembre 2020. Charge constatée dans les comptes de l'association Juralliance : 66 105 €.

4-	**Entité cocontractante :**	**L'association Juralliance**
	Personne concernée :	M. Patrick CLEMENDOT, Directeur Général de l'Association Juralliance
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 135 981,33 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5-	**Entité cocontractante :**	**L'association Juralliance**
	Personne concernée :	M. Jean-Marie GUETZ, Directeur des Ressources Humaines de l'Association Juralliance
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 78 227,38 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

6-	**Entité cocontractante :**	**L'association Juralliance**
	Personne concernée :	M. Philippe RIGOULOT, Directeur du Pôle Foyer - ESAT - SAVS de l'Association Juralliance
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 62 595,12 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7-	**Entité cocontractante :**	**L'association Juralliance**
	Personne concernée :	Mme Juliane SORNAY, Directrice du Pôle Hébergement spécialisé de l'Association Juralliance
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 67 707,78 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8-	**Entité cocontractante :**	**L'association Juralliance**
	Personne concernée :	Mme Sophie JOBELIN, Directrice du Pôle IME - SESSAD et du Pôle MECS - Foyer de l'Association Juralliance
	Nature et objet :	Rémunération au titre du contrat de travail
	Modalités :	Rémunération brute annuelle de 66 896,49 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Besançon et Dole, le 17 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

COFIDES L'AUDIT

Commissaires aux Comptes

Anne-Céline CARTIER
Associée

REVISION & FINANCE-COGEFOR
Commissaires aux Comptes

Thomas MONNET
Associé